ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Le groupe LDC augmente ses bénéficies et licencie dans le même temps !

Question écrite n° 3494

Texte de la question

Mme Mathilde Hignet alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la fermeture de l'abattoir LDC à Blancafort (Cher) en mars 2025, alors même que le groupe LDC augmente ses bénéfices au cours des dernières années. En octobre 2024, LDC annonce fermer l'abattoir de dindes situé à Blancafort entraînant ainsi le licenciement des 113 travailleurs et travailleuses du site. Le groupe LDC prétexte une dégradation de la santé financière de ce site. Il est cependant aisé à l'échelle d'un groupe industriel possédant de nombreuses usines et sites de faire varier le résultat financier d'une usine en particulier selon qu'il souhaite la développer ou au contraire la fermer. L'argument budgétaire doit donc être nuancé. D'autant plus que le groupe LDC basé à Sablé-sur-Sarthe a réalisé en 2023-2024 un chiffre d'affaires en hausse de 6 % et affirme l'objectif de « franchir le cap des 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2026-2027, avec un bénéfice de 560 millions d'euros qui impliquera une progression de la rentabilité ». La progression de la rentabilité se fait au détriment des salariés qui sont considérés d'un point de vue comptable comme un coût dont il faut se débarrasser. C'est pourquoi elle lui demande quand le Gouvernement entend mettre en place un cadre législatif protecteur pour les salariés, interdisant à une entreprise versant des dividendes à ses actionnaires de procéder à des licenciements économiques, comme le fait le groupe LDC à Blancafort.

Données clés

Auteur : Mme Mathilde Hignet
Circonscription : Ille-et-Vilaine (4e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3494
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire
Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 janvier 2025, page 314